

# le bulletin du



SNUipp-FSU 26

N°326

SNUipp Drôme  
Maison des Syndicats  
17, rue Bizet  
26000 Valence  
Tél. : 04.75.56.77.77  
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel  
Directrice de publication : Bernadette Long  
N° de C.P.A.P. : 0610 S 07360  
ISSN : 1164-2769  
Abonnement : 10 €  
Prix au n° : 2 €

Dispensé de timbrage Valence CTC

Déposé le 18/04/2012



PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Internet : <http://26.snuipp.fr>

E-mail : [snu26@snuipp.fr](mailto:snu26@snuipp.fr)

Année Scolaire **2011 / 2012**

*Ceux qui vivent sont ceux qui luttent.*  
Victor Hugo - Les Châtiments



Le service public,  
on l'aime, on le défend

**Lundi 4 juin 2012**

Stage syndical ouvert à tous les titulaires  
ou stagiaires (PES).

Participer à un stage syndical est un droit.

- Voir modalités en page 3 -

**Spécial stage syndical**

**La souffrance au travail**

avec Françoise Lantheaume, sociologue, et  
un membre de l'association REMAID

## Réfléchir ensemble !

L'école est aujourd'hui au centre de toutes les pressions. On lui demande de faire plus, dans des conditions plus difficiles, dans des temps plus contraints et dans des directions parfois contradictoires.

Mais comment, dans ce contexte, les enseignants vivent-ils ce qui fait le quotidien de leur métier ?

Mettre en lumière les réalités du travail enseignant pour les transformer et, donc, pour transformer l'école, c'est l'objectif que s'est fixé le SNUipp-FSU au niveau national en lançant un chantier de réflexion en partenariat avec le conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

Le SNUipp estime indispensable la confrontation entre les analyses des chercheurs et celles des enseignants, praticiens des écoles face aux élèves, pour faire avancer l'école et les conditions de travail des enseignants.

Le SNUipp-FSU 26 offre régulièrement à chacun les moyens de s'informer et de faire entendre sa voix. Cette journée de formation syndicale sera, pour tous, l'occasion de rencontrer des collègues ailleurs que dans les cours d'école et d'échanger sur la réalité du métier et les souffrances qu'il peut engendrer.

**Nous voulons continuer de faire vivre ce droit.  
et nous comptons sur vous !**

**Nous vous attendons donc nombreux  
à cette journée départementale.**

B. Carillo, B. Long, Y. Chauvin,  
secrétaires départementaux.

L'an dernier, l'IA a décidé d'appliquer les textes à la lettre et, de ce fait, nous a refusé la tenue de ce stage compte tenu du nombre trop important d'inscrits.

**Cette année, le nombre de places sera certainement limité par le Directeur Académique :  
inscrivez-vous dès aujourd'hui !**



**REMAID** : Association d'Aide aux Victimes et de Médiation Pénale. L'association apporte un soutien aux personnes en souffrance au travail. Loin d'être un leurre ou un prétexte évoqué par des employés paresseux, la souffrance au travail est une réalité qui a mis du temps à être prise en compte. Véritable problème de Société au coût humain, social et économique très important, elle est encore trop peu reconnue.



**Françoise Lantheaume est sociologue, Maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2 (ISPEF).** Elle étudie notamment les évolutions du travail des enseignants dans divers contextes. Un autre axe de ses travaux est l'étude du fonctionnement des établissements scolaires et

des modes de coordination et de mobilisation des enseignants. Elle conduit également des travaux de sociologie du curriculum sur la définition des contenus d'enseignement controversés en histoire, comme l'histoire de la colonisation et de la décolonisation française. Elle co-dirige la revue scientifique Recherche et formation.

Sommaire :  
p 1 : Édito

p 2 : Souffrance au travail  
p 3 : Comment participer ?  
p 4 : Autorisation d'absence

# Souffrance au travail

## Des difficultés à enseigner à la souffrance



### **Comment circonscrire la souffrance au travail ?**

Il y a d'abord un problème de légitimité : socialement les enseignants ne sont pas perçus comme légitimes à avoir une souffrance au travail (stabilité de l'emploi, temps libre...). Après il y a la question de la preuve : Comment prouver le lien entre les manifestations pathologiques

et un état du travail ? L'institution a tendance à considérer que la souffrance au travail est un problème d'individu : Il y aurait des individus plus fragiles, qui seraient plus sensibles au stress, qui auraient des antécédents... Or, travailler c'est interagir avec des individus dans un environnement de travail. En prenant ce point de vue on relie la souffrance au travail à cet ensemble d'interactions entre les individus et un milieu en évolution permanente.

### **Comment se manifeste cette souffrance ?**

Les sociologues ont constaté qu'il y a des signes manifestes qui passent par de la médicalisation et d'autres qui se traduisent par un désengagement, par des crises de larmes, par du dégoût... Paradoxalement, on se rend compte que des enseignants qui sont énormément investis dans leur travail en arrivent à dire "moi je fais le minimum, je suis dégoûté, j'arrive plus à tenir..."

Et quand on le retrouve à « x » exemplaires, on est bien obligé de se dire qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'individu.

### **D'où vient cette tension entre la motivation des enseignants et leur souffrance ?**

Les enseignants, traditionnellement, sont porteurs d'un « mandat ». Un mandat, c'est quand la société, à travers certaines instances, comme le MEN, donne autorité aux enseignants pour effectuer un certain nombre de missions. Le mandat historique des enseignants est de faire entrer les enfants dans la culture et de les rendre membres de la société. C'est d'une part la transmission d'un patrimoine culturel, mais aussi de normes sociales qui véhiculent des valeurs. Mais en même temps il y a d'autres choses qui rentrent en conflit, de manière plus ou moins forte, avec cette logique du mandat, qui peuvent générer des tensions et parfois faire basculer du côté de la souffrance. La logique de service, de plus en plus prescrite, dans laquelle qui déplace la légitimité (c'est l'usager-client qui est légitime à exprimer ses besoins) et modifie le travail à faire (contractualiser et co-construire le service).

### **Comment se caractérisent ces tensions ?**

On demande aux enseignants de faire entrer les enfants dans la culture mais on leur demande aussi de faire du

chiffre, d'être efficaces : or l'entrée dans la culture ce n'est pas que de l'ordre du mesurable. Dans une logique de service, il faut être au plus prêt des besoins de celui auquel on apporte ce service. Par exemple actuellement on dit aux enseignants qu'il faut « individualiser la formation » qu'il faut faire de « l'aide personnalisée ». Les enseignants sont pris en tenaille entre la nécessité de s'occuper de groupes, d'assurer le projet de massification, de performances pour l'ensemble, et puis d'un autre côté s'occuper de chaque élève, de répondre à ses besoins particuliers... Ces tensions accroissent le décalage entre l'engagement et les résultats et nourrissent le sentiment d'inutilité et d'impuissance des enseignants.

### **Pourtant le ministère a mis en place des cellules d'écoute...**

Actuellement on sort un peu du déni. L'idée du Ministère est de lutter contre les risques psycho-sociaux. Cette approche, centrée sur l'individu, fait l'impasse sur ce que nous appelons la "souffrance ordinaire" et qui ne se traduit pas toujours sous une forme médicale mais par une remise en cause du rapport au métier. Cette souffrance ordinaire atteint la personne dans son estime de soi et dans le sentiment qu'elle a de pouvoir peser sur les choses. Et puis souvent les enseignants eux mêmes ont tendance à tenter de rendre invisible leurs problèmes, qu'ils vivent comme une défaillance personnelle. Et quand ils les identifient ils ne font pas appel à un dispositif institutionnel parce qu'ils savent très bien que ce sont des « marqueurs » à long terme et qu'une fois qu'on a été étiqueté comme « enseignant en difficulté » on le traîne très longtemps.

### **Quelle organisation du travail peut permettre de répondre à cette problématique ?**

Travailler c'est répondre à des injonctions, mais c'est aussi inventer des solutions par rapport à l'imprévu. Cette manifestation de son pouvoir d'agir permet le développement personnel, la satisfaction et le bien-être au travail. Ce qui est atteint actuellement c'est ce pouvoir d'agir. Il est atteint par l'extérieur – quand les réformes sont décidées systématiquement sans l'avis des enseignants – mais aussi par l'intérieur parce que les enseignants ne se saisissent pas collectivement des transformations du métier. Pour sortir de l'isolement, les enseignants ont besoin de collectifs de travail, informels mais facilités par une organisation du travail qui leur permette d'exister. Ils ont aussi besoin de collégialité dans les prises de décision et d'être moteurs dans le débat sur les critères de qualité de leur travail. Ces trois éléments leurs permettraient de développer un pouvoir d'agir et de reprendre l'initiative sur l'évolution globale du métier, de transformer l'épreuve de la crise du métier en grandissement (symbolique et social) du groupe professionnel.

*Propos recueillis par Vincent Martinez*

# Comment participer ?

## Modalités d'inscription

**FAIRE UNE DEMANDE  
D'AUTORISATION D'ABSENCE  
À L'IEN  
et SURTOUT NE PAS OUBLIER DE  
S'INSCRIRE AUPRÈS DU SNUipp/FSU !**

### Respectez les délais !

**Vous devez impérativement informer  
votre IEN au plus tard  
un mois avant la journée de stage soit**

**avant le 4 mai.**

**N'attendez pas le dernier moment :  
faites votre demande dès réception de ce  
bulletin, dans la première semaine après  
les vacances de printemps ou, au plus  
tard, au début de la suivante !**

Pour cela, vous pouvez reproduire le modèle ci-  
contre de **demande d'autorisation d'absence**  
ou utiliser le courrier en page 4 complété et signé.  
(téléchargeable aussi sur notre site dès lundi 23/04)

**Chaque enseignant a droit chaque année à 12  
jours de formation syndicale et 2 demi-  
journées d'information syndicale.**

L'administration risque de refuser des demandes  
mais nous devons nous inscrire massivement  
pour faire vivre ce droit !

### **Déroulement de la journée à Valence maison des syndicats** (lieu définitif précisé ultérieurement)

<b>8H30</b> : Accueil avec café, croissants...	<b>13H30</b> : Intervention de Mme Françoise Lantheaume et échanges.
<b>9H00</b> : Présentation de la journée.	<b>16H00</b> : Rencontre avec vos représentants du personnel à la CAPD pour aborder les ques- tions d'actualité.
<b>9H15</b> : Intervention du directeur association Remaid.	<b>16H30</b> : Clôture de la journée.
<b>12H00</b> : Repas (pour s'inscrire, cocher la case correspondante sur le bulletin d'inscription).	

Nom : ..... Prénom : .....  
Grade (Instit - PE - PES) : ..... Fonction : .....  
Ecole : .....

à M... l'Inspect..... de l'Education Nationale,  
circonscription de .....

M..... l'Inspect.....

Conformément aux dispositions du décret 82-447 du 28/05/1982 relatif à  
l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance,  
une autorisation d'absence pour le **lundi 4 juin 2012** afin de participer  
au stage syndical organisé à Valence par le SNUipp/FSU26.

Monsieur le Directeur Académique a été informé de l'organisation de ce  
stage sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU.

Cet organisme figure sur la liste des centres dont les stages ou sessions  
ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/1999  
publié au J.O. du 06/01/2000).

Veuillez recevoir, M..... l'Inspect..... de l'Education Nationale,  
mes respectueuses salutations.

A ..... le .....

Signature :

### **Bulletin d'inscription Stage du 4 juin 2012**

À retourner à :  
**SNUipp-FSU 26**  
**Maison des syndicats**  
**17, rue Bizet**  
**26000 VALENCE**

Retour par mail possible  
snu26@snuipp.fr

NOM : .....

Prénom : .....

École :

Adresse personnelle : .....

.....

.....

Tél. : .....

Adresse électronique : .....

Je participerai au stage syndical.

Je prendrai mon repas sur place (12€ à régler au  
moment de l'inscription à l'ordre du SNUipp 26).



# Autorisation d'absence

Nom : ..... Prénom : .....

Grade (Instit - PE - PES) : ..... Fonction : .....

Ecole : .....

à M... l'inspect..... de l'Education Nationale,  
circonscription de .....

M..... l'Inspect..... ,

Conformément aux dispositions du décret 82-447 du 28/05/1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, **une autorisation d'absence pour le lundi 4 juin 2012 afin de participer au stage syndical organisé à Valence par le SNUipp/FSU26.**

Monsieur le Directeur Académique a été informé de l'organisation de ce stage sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU.

Cet organisme figure sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (*arrêté du 29/12/1999 publié au J.O. du 06/01/2000*).

Veillez recevoir, M..... l'Inspect..... de l'Education Nationale, mes respectueuses salutations.

A ....., le .....

Signature :



Le **SNUipp**, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.